



**SAINT-
GINGOLPH**
Valais

Saint-Gingolph, le 10 juin 2024 | 11 juin 2024

ENQUETE PUBLIQUE

L'administration communale de St-Gingolph soumet à l'enquête publique la demande suivante :

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de St-Gingolph porte à la connaissance du public que Monsieur Nathanaël Grept, domicilié à Vionnaz, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements :	Rue des Ouches 2, 1898 St-Gingolph - Parcelle no 150 Lieu-dit Le Martelay - folio 1
Enseigne :	L'Epicurienne
Prestations :	Epicerie fine – Tea Room – Cœnothèque – de mets et/ou de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à emporter
Heures ouverture/fermeture :	du lundi au jeudi : 07.00 h. – 14.00 h. et 17.00 h – 19.00 h. Vendredi : 07.00 h. – 14.00 h. et de 17.00 h. – 21.00 h. Samedi : 08.00 h. – 12.00 h.
Début de l'activité :	dès que possible.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers auprès du bureau communal de St-Gingolph, sur rendez-vous.

Les observations, réserves et oppositions de tiers doivent être motivées et adressées par écrit en deux exemplaires, au Conseil communal, dans un délai de trente jours à partir de la présente publication.

COMMUNE DE SAINT-GINGOLPH

